

Jeudi 7 juillet 2022

« Les vacances côté cour » reviennent !

Du 8 juillet au 28 août, la cour est à vous !

L'année scolaire touche à sa fin et la Ville de Rouen poursuit l'opération « Les vacances côté cour ». Ce sont donc les grilles de 10 écoles qui seront ouvertes du 8 juillet au 28 août.

Pour Nicolas MAYER ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie,



et Florence HEROUIN LEAUTEY, Adjointe aux écoles et à la petite enfance : « Cette opération permet notamment d'offrir aux enfants qui ne partent pas en vacances des espaces de jeux de proximité supplémentaires. L'école est bien souvent l'élément central de la vie de quartier et les cours répondent aux normes de sécurité pour accueillir les enfants. Trois d'entre elles font déjà partie du plan de renaturation

et offriront un poumon d'oxygène en plus d'un espace récréatif ! ».

Forte de son succès, dix cours d'école offriront leurs espaces de jeux et de loisirs à partir de demain, tous les jours de 10H à 19H :

Rive droite : Ecole maternelle Jean de La Fontaine (structures de jeux), école élémentaire André Pottier (cabane, banc de l'amitié) ;

Hauts de Rouen : Ecole maternelle Pierre Ronsard (structures de jeux), école maternelle Clément Marot (structures de jeux), école élémentaire Claude Debussy à compter du 14 juillet (passerelle, panneau de basket, mikado) ; écoles maternelle et élémentaire Jean-Philippe Rameau (maternelle : structures de jeux, élémentaire : panneau basket et hand) ;

Rive gauche : Ecole élémentaire Charles Nicolle (but de hand), écoles maternelle et élémentaire Pépinières (maternelle : structures jeux, élémentaire : hamac, araignée)

Grâce au partenariat renouvelé avec l'Association « Lire à haute voix Haute-Normandie », des lectures publiques seront proposées aux familles tous les mercredis de l'été de 16H à 19H sur le site de l'école Clément Marot et devant l'école Messier (hors dispositif), les jeudis de 16H à 19H.

Les jeunes utilisateurs restent sous la surveillance d'un parent ou d'un accompagnateur. Les déchets doivent être obligatoirement ramassés et la consommation d'alcool et de cigarettes est strictement interdite. Nous aimerions également rappeler que les écoles se trouvant au cœur des quartiers, il en va de la bienséance et du respect de la tranquillité des riverains.